

ORCOC Gibloux Sarine GBX

Organisation catastrophe Gibloux-Hauterive

PC Abri souterrain ancien bâtiment du CO du Gibloux

Rte des Combes 2

1726 Farvagny

Tf 026 411 37 71

TERRITOIRE

Le territoire de l'ORCOC recouvre les territoires communaux d'Hauterive et de Gibloux.

Superficie km ²	Nbre habitants	Nbre communes	Nbre villages
49	10400	2	14

BASES LÉGALES

- Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi).
- Loi cantonale sur la protection de la population (LProtPop).
- Convention intercommunale sur la collaboration en matière de protection de la population.
- Classeur de conduite de l'Organe cantonal de conduite (OCC).

ORIENTATION GÉNÉRALE

Lors d'événements extraordinaires durant lesquels les structures ainsi que les procédures habituelles ne suffisent plus à maîtriser la situation et que l'intervention nécessite un appui, l'organe communal de conduite (ORCOC) peut être mis sur pied afin d'assurer la coordination. Celui-ci est également chargé, durant l'année, d'accomplir des tâches de planification, de préparation, de prévention et d'information en vue de se prémunir contre les dangers et de favoriser efficacement l'aide et la conduite en cas d'engagement.

Protection en cas de catastrophe ou de situation d'urgence

La mission du système coordonné de la protection de la population consiste à protéger la population et ses bases d'existence en cas de catastrophe, en situation d'urgence et en cas de conflit armé. Le canton de Fribourg est susceptible d'être confronté à toutes sortes de dangers, notamment les catastrophes naturelles qui peuvent se produire à tout instant.

L'ORCOC a pour missions :

- Coopérer avec l'SSCM/OCC.
- Soumettre au Conseil Communal (CC) pour adoption l'analyse des risques et les mesures préventives.

- Planifier des engagements sur le plan local, les soumettre au CC pour approbation.
- Prendre des mesures dans les domaines de l'organisation, des moyens et de l'information.
- Organiser l'instruction.
- Conduire l'engagement lors d'événements locaux (ex : inondations, ouragans, pénurie...) nécessitant la protection de la population, notamment en coordonnant les opérations et en assurant la liaison avec les organisations partenaires.
- Accomplir d'autres tâches confiées par le CC.

INTENTION DU CHEF ORCOC

Je veux :

- Créer les conditions favorables à une collaboration et à un partenariat solide tant à l'engagement que hors engagement.
- Assurer les contacts en tout temps avec les partenaires.
- Garantir le fonctionnement de l'ORCOC Gibloux-Sarine dans un délai maximum de 4 heures.
- Maintenir en permanence opérationnelle les moyens de conduite.
- Me tenir prêt à coordonner des engagements.
- Etre en mesure d'appuyer l'OCC.
- Assurer une transition profitable au secteur ORCOC GBX lors de la mise en application de la nouvelle loi sur protection de la population.

MISSIONS

Tâches permanentes :

- Créer les conditions favorables de nature personnelle, matérielle, organisationnelle et de planification pour la conduite et l'aide à la conduite ainsi que pour l'engagement efficace et sans délai des moyens d'intervention et d'assistance.
- Elaborer et tenir à jour la documentation de conduite et des moyens.
- Exécuter, de sa propre initiative ou selon les directives du CI, les tâches de planification d'engagement.
- Exécuter les missions attribuées par le CI dans le cadre des compétences définies.
- Prendre les mesures de préparation nécessaires à la protection de la population, des animaux et des biens et proposer les mesures préventives nécessaires.
- Contrôler régulièrement les mesures de préparation.
- Informer et conseiller le CI.
- Assurer le contact avec l'OCC, respectivement le SPPAM.

Tâches lors de l'engagement :

- Etablir les bases décisionnelles nécessaires pour permettre au CC de prendre les décisions de nature politique.
- Ordonner toutes les mesures organisationnelles et techniques nécessaires en vue de l'exécution des décisions politiques prises, en temps opportun et de façon adéquate.
- Coordonner les activités des moyens subordonnés ou attribués, afin d'assurer une mise en œuvre harmonisée des mesures.
- Prendre les mesures nécessaires à la protection de la population, des animaux et des biens.
- Assurer la gestion des moyens en personnel et en matériel/infrastructures lors d'engagement.
- Prendre les mesures nécessaires à l'information de la population.
- S'adresser au CC pour des décisions qui dépasseraient la compétence de l'ORCOC.
- Présenter au CC les demandes d'appui.
- Assurer les liaisons vers les ORCOC voisins et l'OCC.


ORGANISATION

ORCOC Gibloux-Sarine


Organisation catastrophe

STRUCTURE


Alain Broillet
Chef ORCOC



Gérard Barras
Remplaçant Chef ORCOC



Jean-Philippe Seydoux
Membre ORCOC



CONTACTS

Alain Broillet

Chef ORCOC Gibloux-Sarine

Tel mob: 079 321 31 09 alain.broillet@commune-Gibloux.ch